

*Copie certifiée
conforme à l'original*

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ASSOCIE UNIQUE

Société : SARAN PROPLETE

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)

Capital social : 1000 €

Siège social : 149 Avenue du Maine 75014 PARIS

RCS : PARIS

Numéro SIREN : 977 726 496

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

Date : 21 juillet 2025

Lieu : PARIS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un juillet,

Monsieur **COULIBALY Ahmed Kader**, demeurant à 10 Rue Bardinet 75014 PARIS, agissant en qualité d'associé unique de la société SARAN PROPLETE, SASU au capital de 1000 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 977 726 496, prend la décision suivante :

Décision unique :

1. Changement de la dénomination sociale

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société.

La nouvelle dénomination sociale est fixée comme suit :

2S CLEAN

2. Modification corrélative des statuts

En conséquence, l'ARTICLE (3) des statuts relatif à la dénomination sociale est modifié et sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 3 – DENOMINATION

La dénomination sociale est : **2S CLEAN**

3. Pouvoirs

L'associé unique donne tous pouvoirs au président pour effectuer toutes formalités légales, réglementaires et administratives nécessaires à l'exécution de cette décision, y compris la publication dans un journal d'annonces légales et le dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Fait à PARIS, le 21 juillet 2025

L'Associé Unique

COULIBALY Ahmed Kader

